

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_62_CA-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n°62

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 13 novembre 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs : Mme BRAND - Mme CHOUX - Mme GUYEN

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI - Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. FAIVRE-PIERRET - M. GUY - M. JOUVIN – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme BRAND) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à M. ALPY) – M. MOLIN (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme ROGNON)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

Communautés de communes : M. PETIT (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET)

OBJET : RECTIFICATION SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE DE DATE DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA DELIBERATION N°54 INTITULEE CONTRATS SPECIFIQUES

Il a été constaté, a posteriori, une erreur matérielle sur la délibération relative aux contrats spécifiques.

En effet, il a été indiqué, sur cette délibération, la séance du 23 juin 2023 alors qu'en réalité, cette délibération a été prise lors de la séance du conseil d'administration du 21 septembre 2023.

Il convient donc de modifier la délibération n° 54 de cette erreur matérielle.

Les autres dispositions de la délibération n° 54 demeurent inchangées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- de rectifier la délibération n° 54 relative aux contrats spécifiques en remplaçant la date indiquée sur celle-ci par la date réelle de réunion du conseil d'administration à savoir le 21 septembre 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY